



Le Saint-Siège

DISCOURS E JEAN-PAUL II AUX REPRÉSENTANTS DE 12 CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES

Mardi, 9 février 1982

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

1. C'est avec plaisir que j'ai voulu accueillir la demande, dès qu'elle a été portée à mon attention, d'une rencontre avec vous, responsables de plusieurs syndicats rassemblés à Rome dans le but de faire part de votre sollicitude pour la Pologne en cette heure où beaucoup de vos collègues, les travailleurs et la population entière y subissent des épreuves très graves. Votre porte-parole a exprimé les sentiments de solidarité qui vous animent à l'égard de ma patrie. Je vous en suis reconnaissant. En vous, je salue tous les travailleurs qui, unis en leurs associations libres, cherchent à offrir leur contribution, non seulement à l'établissement de dignes conditions de travail, mais aussi à la réalisation d'une société juste, en fondant leur action sur une conception du travail humain qui corresponde à la vérité sur l'homme. Votre présence ici témoigne de votre engagement en faveur de la dignité du travail humain; elle témoigne aussi de la solidarité qui vous anime envers tous les travailleurs, et spécialement les travailleurs polonais qui cherchent un sort meilleur, respectueux de l'homme et de ses droits inaliénables. Ma pensée se tourne spécialement vers ceux et celles qui, en Pologne, ont été durement frappés à la suite des mesures officielles imposées depuis presque deux mois: ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont été blessés, ceux qui sont arrêtés et détenus, ceux qui sont jugés et sévèrement punis, ceux qui perdent leur emploi à cause de leurs convictions. Tous et toutes sont présents à nos esprits et à nos cœurs, comme sont présents aussi ceux et celles qui, au milieu de graves difficultés, gardent l'espoir et restent fidèles à la volonté de chercher pour la Pologne la voie de la justice, des droits de l'homme, de la paix et de la vérité.

2. Vous avez fait référence à votre participation, il y a quelques mois, au premier congrès de l'association "Solidarno" à Gdansk. Parmi vous, il y a d'ailleurs quelques membres de cette association. Et vous rappeliez aussi qu'il y a un an j'ai rencontré, ici même, M. Lech Walesa et d'autres représentants du syndicat indépendant et autonome "Solidarnosc". A cette rencontre assistait le Chef de la Délégation du Gouvernement de la République Populaire de Pologne pour les contacts permanents de travail avec le Saint-Siège. J'ai exprimé alors ma joie de savoir que, le 10 novembre 1980, le statut du Syndicat libre "Solidarno" avait été approuvé et donc que la légitimité de l'existence et des activités spécifiques

de ce syndicat était reconnue. En cette heureuse occasion, qui contenait en soi tant de promesses, j'ai pu affirmer que "la création du syndicat libre est un événement d'une grande importance. Elle manifeste la prompte disponibilité-de tous les hommes du travail en Pologne – lesquels exercent différentes professions comprenant celles qui ont trait au travail intellectuel et aussi les agriculteurs – à prendre une responsabilité solidaire auprès de différentes branches d'activité si nombreuses, pour la dignité et la rentabilité du travail accompli sur notre terre natale. Elle montre en outre qu'il n'y a pas – parce qu'il ne doit pas y en avoir – de contradiction entre une telle initiative autonome sociale prise par des hommes du travail et la structure du système qui fait appel au travail humain comme à la valeur fondamentale de la vie de la société et de l'Etat" (15 janvier 1981). Il n'a échappé à personne que le syndicat libre "Solidarno" est né, à un moment très difficile pour la Pologne, d'une part comme manifestation du sens de responsabilité des travailleurs et du désir d'assumer les responsabilités spécifiques qui découlent du travail, et, d'autre part, comme expression d'une sollicitude réelle pour le bien commun de toute la société. Les espoirs momentanément délués, les difficultés et obstacles qui leur sont créés, les dures restrictions de diverses libertés imposées non seulement aux membres de "Solidarno" mais à toute la population, ne peuvent pas faire oublier que ce syndicat a acquis, et possède toujours, le caractère d'une authentique représentation des travailleurs, reconnue et confirmée par les organes du pouvoir. Il est, et il reste, un syndicat autonome et indépendant, fidèle à son inspiration initiale, refusant la violence même aujourd'hui dans la situation difficile qu'il vit, soucieux d'être une force constructive pour la nation.

3. Personne n'est mieux placé que vous, Mesdames et Messieurs, pour voir comment les problèmes de "Solidarno" aujourd'hui ne sont pas une affaire uniquement polonaise, mais, dans ses sources et dans ses effets, l'affaire du monde du travail dans son ensemble. Vous tous, et particulièrement vous qui appartenez à des syndicats d'inspiration chrétienne, vous savez comment l'Eglise a toujours proclamé le droit de libre association au nom de la dignité du travail humain.

Comme je l'ai souligné dans mon encyclique "*Laborem Exercens*", "c'est en tant que personne que l'homme est sujet du travail. C'est en tant que personne qu'il travaille, qu'il accomplit diverses actions appartenant au processus du travail; et ces actions, indépendamment de leur contenu objectif, doivent toutes servir à réalisation de son humanité, à l'accomplissement de la vocation qui lui est propre en raison de son humanité même: celle d'être une personne". Le travail possède une valeur éthique liée au fait que celui qui l'exécute est une personne consciente et libre, un sujet qui décide de lui-même et pour soi-même. Par son travail, l'homme produit des choses, crée les moyens de production – le capital – et transforme les richesses de la nature, mais, en dernière analyse, il travaille toujours pour réaliser son humanité, pour devenir plus humain, pour être plus homme, conscient et maître de son destin. Il doit donc rester maître de son travail. Pour ce motif, l'homme a la responsabilité – et le droit – de protéger la dimension subjective du travail; il doit assurer qu'il pourra travailler "en propre", c'est-à-dire pour soi, pour son humanité. Tel est son droit en raison de la nature même du travail, et ce droit devrait trouver une place centrale dans toute l'organisation du monde du travail, dans la sphère de la politique sociale et économique, comme parmi les objectifs poursuivis par les associations de travailleurs.

De cette vérité découle, entre autres, le droit des travailleurs de s'unir pour s'assurer qu'ils restent sujets du travail, pour sauvegarder tous les droits qui découlent du travail. L'homme au travail ne peut pas échapper à la nécessité de défendre lui-même la vraie dignité de son travail: il ne peut pas non plus être empêché d'exercer cette responsabilité. En s'unissant librement entre eux, les travailleurs assument la responsabilité, qui est la leur, de défendre non seulement leurs intérêts vitaux, mais aussi la dignité même du travail qui est liée à toutes les dimensions de la vie humaine.

Ainsi, les syndicats visent les justes droits des travailleurs selon les diverses professions tout en étant guidés également par le souci du bien commun. Dans la défense de la vérité du travail, les syndicats assument une fonction spécifique qui n'est pas politique dans le sens de la recherche du pouvoir politique dans la société, mais qui acquiert une importance sociale générale.

C'est sur la base de ces considérations que l'Eglise a revendiqué pour les travailleurs le droit de se constituer en associations indépendantes et auto-gérées, de "Rerum Novarum", en passant par "Quadragesimo Anno", jusqu'à ma récente lettre encyclique "Laborem Exercens". L'enseignement de l'Eglise ne peut pas être différent, car il s'agit d'un droit inhérent au travail humain. Sa doctrine sociale se veut partout aussi consistante et aussi valable: ce qu'elle propose sur le travail humain, sur les droits de l'homme et en particulier de l'homme au travail, assume la même importance et la même valeur pour toutes les situations et pour tous les pays.

4. C'est dire toute la signification que revêtent les actes par lesquels les syndicats libres expriment leur solidarité avec les travailleurs polonais, ainsi que le geste que vous avez accompli en venant ici, en votre qualité de représentants de syndicats libres, pour exprimer votre appui au syndicat "Solidarno". Avec vous, et avec tant d'autres, je vis moi-même la situation actuelle en Pologne comme un événement profondément triste. Avec vous, je partage la conviction que la restitution du respect effectif et total des droits des hommes du travail et spécialement de leur droit à un syndicat, déjà créé et légalisé, constitue la seule voie pour sortir de cette situation difficile. Sans ce respect des droits de l'homme, la normalisation de la vie en société, le développement de la vie économique et la sauvegarde de la culture dans toutes ses expressions restent impossibles. Oui, vraiment, le travail doit être reconnu comme la clef de la vie en société, le travail librement assumé et non imposé par la force, le travail avec sa fatigue, mais aussi avec sa capacité de rendre l'homme libre et d'en faire le vrai constructeur de la société.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que votre visite aujourd'hui m'a inspiré de vous dire. Encore une fois, je vous remercie et je prie le Seigneur de bénir abondamment vos efforts, vos organisations, vos personnes et vos familles.

© Copyright 1982 - Libreria Editrice Vaticana